

Archives départementales de l'Hérault C 168.

Interrogatoires et réponses du Procès de David Bertézène, cardeur, de
Valleraugue.24 Janvier 1688.

Partie II

Information faite par nous Pierre Lefebure,conseillier du Roi,Juge magistrat et
Lieutenant criminel,en la sénéchaussée et siège présidial,de Nîmes,commissaire
subdélégué par Monsieur De La Moignon de Basville,Chevalier,conseillier
d'état,Intendant en cette province du Languedoc.

Du samedy vingt quatrième jour du mois de may mil six cent quatre vingt huit
dans notre maison ;

Jacques Lapeyre du lieu de Rigas,Diocèse de Mende,vallet au service de
Monsieur Dugua,commandant dans les pays des sevelles agé de vingt deux ans
ou environ,tesmoing assigné a la requête du Procureur du Roy,juge,examine la
main mise sur les saint évangiles a promis dire vérité sur les généraux
interrogatoires dueman enquis et donné a entendre sil déppoze pour aucune
considération ;

A du contenu a la requeste du procureur du Roy déppozé que mercredy dernier
vingt et un de ce mois sur les soirs le sieur Dugua son maitre quy estaict pour
soir a Saint Martin de Corconac,dans la maison du prieur Ajain fut admis que se
faisaict dans la nuict une asssemblée dans le terroir dudit lieu,fist un détacheman
de quelques dragons quy prirent d'un costé et ordonna au deppozan ,à Louis
Puech et a quelques autres de ses valets et domestiques de prendre d'un autre
costé pour tacher de descouvrir ladite asssemblée ayant commandé aux ungs et
aux autres de se saizir de tous ceux quil trouveraient assamblés de sattacher
paihailleremant qu'on croyait estre le nommé Bertezène,sur quoy le déppozan
Et les autres en nombre de cinq partirent et fouillèrent en divers endroicts et
estant arrivés proche de la rivière du Gardon,a demy lieu dudit Saint Martin,ils
entandirent de lautre costé chanter des pseumes,les ayants obligés de gangner la
dite rivière,il se rendirent a une maison appelée Clède,dou la voix et le chant du
pseume mizericorde venoict et en abordant ayant vu qu'une partie des
assamblés paraissaient a la porte et se mettoient en estat de prandre la fuite se
voyant decouvert ledit Puech tira sur eux son fuzil et a meme temps s'estant
jettés sur eux il se saizirent s'un jeune homme quy leur pareut estre le plus
qualifié ,dune viehle femme et de deux filhes,lequel homme en larrestant fist
beaucoup de résistance ayan une bayonnette a la main,mais ils le
dézarmèrent,lattachèrent et ensuite le conduizirent avec les trois femmes ou
filles audits sieur Dugua a Saint Martin,et en chemin ledit homme leur dit quil se

nommait David Bertézène,prédicant quil nestoit pas en estat de nyer son nom quil avait fait beaucoup de prédications et présché en divers endroits aux fidelles qui se randaient aux assamblées preschant ordinairement trois ou quatre fois la sepmaine quand meme il n'avait eu que deux personnes de ses frères fidelles et adjoutte que la dite clède ou se faizait ladite assamblée ets placée dans le terroir de Saint Martin de Corconac,a demy lieu ou environ dudit Saint Martin,quil leur paruent que ladite assamblée estoict composée d'une quarantaine de personnes,et qui mirent feu a la dite Clède parce qu'il la virent propre a servir de retraite aux fugitifs y ayant du bois et de la pailhe ou il reconnurent que biens des gens avait acoustumé de coucher ,dit que la dite femme quil arretèrrent luy a dict se nommer Marie Roudière,de Soudorgues,ne sachant pas le nom des deux filles et plus n'a dit savoir,mais ce dessus contenir,reçut et reconnaît .na seu signer.

Louis Puech,Cardeur du lieu de Saumanes,servant de chasseur a Monsieur Dugua commandant dans la pays des Sevennes,agé de trente six ans, ou environ,tesmoing assigné comme dessus,juge examine la main mise sur les Saints évangiles a promis dire la vérité .

Sur les généraux interrogatoires dueman enquis sil deppoze pour aucune considérations les a nié .

Deppoze que mercredy dernier vingtième unieme de ce mois lesdits sieurs Dugua luy ayan commandé de prendre son fuzil et balles,avec Jacques Lapeire trois autres de ses domestiques parcourir le terroir de Saint Martin ,sur louie quil avait eu quil sy faizait une assamblée ayan fait dun autre coté un detascheman de dragons et ordonné aux uns et aux autres darresté tous ceux quil trouveraient assamblées de sattacher particulièreman au predicant le depozzan ledit lapeire et autre en nombre de cinq partirent dans la nuit et fouillèrent jusqu'au environs des dix heures et estant arrivés a la rivière du Gardon,et ayant entendu chanter le psalme mizéricorde de lautre costé il gagnèrent ladite rivière et allèrent tout droit a un clède situé dans le terroir de Saint Martin,et an labordant ayan vu que partie de lassamblée sortaient et prenaient la fuite le depozzan tira sur son coup de fuzil et a mesme temps en ayan saizi vu quil crurent estre des plus qualifiés Il se trouva estre David Bertézène, prédicant lequel fist beaucoup de rezistance Avec une bayonette quil avait a la main quil luy hostèrent ayan pareilheman arresté une femme qui leur avait dict se nommer Marie Roudière du lieu de Soudorgues,et deux jeunes filles quil menèrent avec ledit Bertézène,audit sieur Dugua,quy estoict audit lieu de Saint Martin,lequel Bertézène,leur annonça en chemin,quil avait présché en diverses assamblées,toutes les fois qu'il trouvait des fidelles,qui demandaient consolation,adjoutte quil jugèrent que la dite assamblée pouvoit etre composée dune quarantaine de personne,quil ne leur fut pas possible den arresté dautres parce quil prirent la fuite et quil nestoict pas assez fort,les dragons nstant pas tombés aux endroits nstant revenus a Saint

Thierry DUCROS .Pernes Les Fontaines .2007

Martin que le landemain sur les huit heures du matin,et plus na dict savoir mais
ce dessus,neu savoir signer .

Ainsy



ACGC